Pièces à fournir

Pour toute inscription

- Avis d'imposition sur les revenus 2015 reçu en 2016
- Notification des prestations CAF ou MSA de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance extra-scolaire (recommandée)
- Copie des pages vaccination du carnet de santé, fiche sanitaire à remplir sur place
- Attestation d'aide aux vacances (CAF ou MSA) de moins de 3 mois (à renouveler en janvier 2018)

Inscriptions
Mairie de Villeneuve-sur-Lot

Guichet unique
Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

Mairie Annexe Tour de Pujols
du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h45
(sauf vendredi 17h)
guichetunique@mairie-villeneuvesurlot.fr
Tél : 05 53 41 53 25

Renseignements
Direction Enfance Jeunesse
Service Enfance
05 53 36 17 40 ou 41

Modalités d'inscription

Guichet Unique

Le Guichet Unique, situé à la Mairie, vous permet d'inscrire simultanément vos enfants à la restauration scolaire, dans les accueils de loisirs, les accueils périscolaires et à l'Ecole Municipale des Sports.

Il est à votre service toute l'année pour le paiement des factures de restauration scolaire, loisirs et accueil périscolaire ainsi que pour tout autre renseignement.

Internet

Découvrez le Portail Famille sur le site Internet de la Ville, pour effectuer toutes vos démarches 7j/7 et 24h/24 !
Rendez-vous sur : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

Tarifs

Une tarification personnalisée, proportionelle aux revenus du foyer est appliquée.

Les centres et vous

Retrouvez le planning, les actus et les activités de vos enfants en photos, sur le site internet de la Ville :
www.ville-villeneuve-sur-lot.fr
A retrouver également : les menus de la semaine !

2017
2018

Accueils de loisirs

Âges
3-6
6-13

Fontanelles
Descartes

VILLENEUVE-SUR-LOT

Accueil de loisirs sans hébergement

Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) organisent le temps de loisirs des enfants de manière collective, en leur offrant un espace de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Les Accueils Collectifs de Mineurs, dont font partie les accueils de loisirs, sont soumis à la législation en vigueur, en matière de sécurité et d'encadrement.

Leur action s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille.
Ils permettent de construire des relations différentes avec le quartier, la ville, l'école, les structures locales (associations, clubs sportifs...), d'autres environnements et d'autres enfants et jeunes.

Le temps de vacances et de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Ce mode d'accueil collectif vise l'épanouissement de l'enfant et favorise:
- Sa créativité,
- La prise de responsabilité,
- La pratique d'activités de qualité,
- Le développement de son autonomie dans un contexte ludique.

L'ensemble des activités pratiquées permet de faciliter l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté.

Les « Accueils » sont aussi des espaces pour découvrir de nouveaux copains, de nouveaux jeux, de nouveaux lieux... pour vivre des expériences originales et enrichissantes.

Fontanelles : 3-6 ans

Les animations mettent l'accent sur l'épanouissement et le développement personnel de chaque enfant

47, route de Fumel
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél : 05 53 36 74 62
Accès par l'arrière du Parc des Expos

Descartes : 6-13 ans

A Descartes, les enfants deviennent acteurs de leurs loisirs au travers des différents projets pédagogiques.

« La gravette », route de Bias
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél : 05 53 71 73 48

Réservations

La réservation est obligatoire. Elle peut se faire au Guichet Unique de la mairie ou sur le Portail famille, 7j/7 et 24h/24, sur le site de la Ville.

Une fois vos enfants inscrits, vous devrez indiquer les dates de présence aux accueils de loisirs.

Cette réservation est nécessaire afin que les structures puissent s'organiser au mieux en sachant combien d'enfants elles vont recevoir.

En cas d'absence de réservation, le directeur se réserve le droit de refuser l'enfant.

- Pour les mercredis
Au plus tard 48h avant (le lundi avant 17h)

- Pour les petites vacances et pour l'été
Dans la limite des places disponibles, la veille à 17h

Pour toute question relative aux réservations, veuillez vous adresser au Service Enfance.

Diverses activités sont proposées aux enfants :
activités manuelles, ateliers d'expression, séances de sport, sorties en tout genre...

- En période scolaire, tous les mercredis de 12h à 18h30.
Un transport en bus gratuit est prévu vers les sites de restauration le mercredi dès la sortie des classes.
Vous pouvez aussi nous confier vos enfants entre 13h30 et 14h.

- Pendant les vacances, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 18h30.

Pour les confier
Le matin de 7h30 à 9h
L'après-midi de 13h30 à 14h

Pour les retrouver
Le midi : entre 13h30 et 14h (entre 11h45 et 12h pendant les vacances)
Le soir entre 17h et 18h30

La réservation est obligatoire et se fait au Guichet Unique.
Elle peut se faire également sur le Portail famille du site internet de la Ville 7j7, 24h/24.